

Procès - verbal
du Conseil de l'Ecole Doctorale ALL
Université Bretagne Sud LORIENT

Séance du 5 novembre 2009

Etaient présents :

Président de séance :

Jean Marc POINSOT, directeur de l'Ecole Doctorale Arts, Lettres, Langues

Représentants des établissements :

Leszek BROGOWSKI, Claire CHARLOT, Sergio DELGADO, Rémi LE MARC'HADOUR, Florence VUILLEUMIER LAURENS, Christine LE BRAS (UBO),

Représentants des doctorants :

Perig BOUJU, Nolwenn DENIZOT,

Personnalités extérieures à l'Ecole Doctorale SHS : /

Votaient par procuration : M. Thérèse CAM, Vincent DUBREUIL, Jean Pierre MONTIER, Geoffrey WILLIAMS

Etaient excusés : Corinne BAYLE-GOUREAU, Ismail EL MAAROUF, Ioana GALLERON, Yves GROHENS, Jean Yves MERIAN, Eduardo PRADO DE OLIVERA, Michel PIERRE, Jacques TERRIERE, Christian RYO, Nicolas TOCQUER, Geoffrey WILLIAMS

Secrétaires de séance :

Joëlle BISSON

Ordre du Jour

- 1 - Approbation du PV de la séance du 29 mai 2009
- 2 - Informations sur les CIFRE
- 3 - Bilan sur les allocations doctorales 2009
- 4 - Information sur la mise en place du contrat doctoral dans les établissements
- 5 - Examen des demandes de post doc dans le cadre de l'appel à projets de l'UR2
- 6 - Informations sur les mobilités internationales
- 7 - Mise en place des formations doctorales
- 8 - Discussion sur la politique de suivi des doctorants
- 9 - Présentation sur le site web
- 10 - Questions diverses

1 - Approbation du PV de la séance du 29 mai 2009

J.M. POINSOT ouvre la séance à 13h20. Il demande si les membres ont des remarques sur le procès verbal de la séance du 29 mai 2009, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

J.M. POINSOT présente Mme CHARLOT nouvelle directrice de l'Unité de Recherche ACE, remplaçante de Mme MARRET qui a quitté l'Université Rennes 2.

2 - Informations sur les CIFRE

Béatrice VIALE, Directrice adjointe de Bretagne Valorisation explique la mise en place des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche – **CIFRE**.

Il s'agit d'un accord tripartite formalisé par 3 conventions :

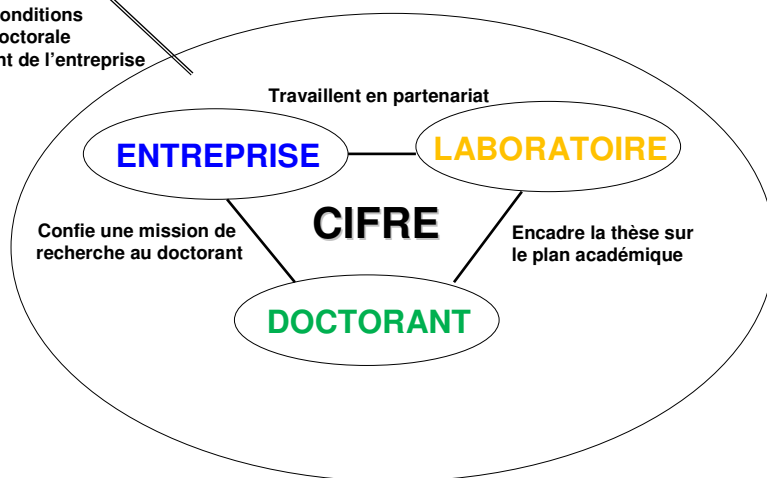
- Une convention entre l'ANRT (Association Nationale de la Recherche Technique) et l'entreprise
- Un contrat de travail entre le doctorant et l'entreprise (qui peut être une entreprise de droit privé, une collectivité territoriale, hospitalière, ou association)
- Une convention de collaboration entre l'entreprise et l'Unité de Recherche



ANRT, pour le compte
du Ministère de la Recherche

Organisation fonctionnelle
du dispositif CIFRE

Expertise les conditions
de formation doctorale
& l'engagement de l'entreprise



L'ANRT verse une subvention de 14000 euros par an à l'entreprise pour aider au financement contrat de travail (CDD ou CDI d'un montant annuel minimum brut de 23 484 euros/an) du doctorant bénéficiaire qui doit être inscrit en thèse auprès de l'Ecole doctorale à laquelle est rattachée l'unité de recherche.

Le dépôt de demande auprès de l'ANRT peut se faire tout au long de l'année, le délai d'instruction est de 2 mois maximum, sans quota de dossiers par entreprise, et il est ouvert à toutes les disciplines.

Deux expertises de la demande sont faites:

- scientifique (sujet de thèse)
- socioéconomique (entreprise ou autre employeur)

Béatrice Viale rappelle que les collègues de Bretagne Valorisation sont à la disposition des enseignants et des doctorants pour les aider à élaborer les projets, et pour le montage des conventions de collaboration. Il est plus judicieux de les associer dès le début de la procédure.

Certains membres du conseil se demandent comment faire pour trouver les entreprises et souhaitent que l'on évoque des cas concrets.

F. VUILLEUMIER LAURENS donne l'exemple d'une CIFRE en linguistique avec VINCI. Le thème de recherche est « la langue des chantiers en Travaux Publics ».

J. M. POINSOT pense qu'il y a un peu de marge pour les doctorants du domaine ALL (bibliothèques, structure culturelles), et qu'il faut se donner les moyens de mettre en place des CIFRE.

B. VIALE pense qu'il faut être force de proposition et développer les liens avec les partenaires institutionnels.

L.BROGOWSKI ne voit pas ce dispositif adapté aux Arts.

B. VIALE rappelle que Bretagne Valorisation est à la disposition des jeunes chercheurs et des enseignants pour l'aide à la réalisation des projets, qu'il faut sensibiliser les partenaires, qu'il n'y a pas de condition d'âge ou de nationalité.

J.M. POINSOT pense que c'est un bon moyen de financement pour les personnels souhaitant faire une thèse qui sont déjà employées dans une entreprise, car c'est un contrat autre que celui de l'emploi initial.

P. BOUJU demande s'il y a des moyens techniques pour la recherche d'entreprise.

B. VIALE répond que Bretagne Valorisation n'accompagne pas le doctorant pour le CV mais pour affiner le projet et avoir les bons arguments pour rechercher les employeurs potentiels et présenter le projet de recherche (formalisation attractive pour l'entreprise), et aide sur l'identification de partenaires potentiels.

3 - Bilan sur les allocations doctorales 2009

J.M. POINSOT présente les contrats doctoraux et allocations de 2007 à 2009.

L'allocation fléchée obtenue par l'HCTI à l'UBS passera en SHS au 01.01.2010 car J. PEETERS sera à cette date rattaché à l'Unité de Recherche PREFICS

A l'université Rennes 2, en 2009, il y a eu 6 contrats en ALL

F. VUILLEUMIER LAURENS explique que pour l'UBO il y a 1 contrat pour les 3 écoles SHS, ALL et SHOS donc ALL en bénéficie 1 fois tous les 3 ans.

Année	Nom	Prénom	Type	Directeur	Laboratoire
2009	Becue	Aurélien	Alloc	Bouju	CELAM
2009	Etemad Kasaeyan	Emilie	ENS M	Bouju	CELAM
2009	Guyot	Damien	Alloc M	G.Glorieux	HCA
2009	Tazartez	Chloé	Alloc Fl	Bouju	CELAM
2009	Leroux	David	Alloc Fl	J.Peeters	HCTI UBS
2009	Vennemann	Aline	Alloc M	Maier	ERIMIT

J.M. POINSOT dit qu'on peut faire pression sur le contingent d'allocations fléchées en déposant des sujets qui sont précisément dans les thématiques ministérielles, des projets bien montés avec une argumentation tenant précisément compte de l'appel à candidature.

Pour les allocations Région en 2009, aucun projet ALL n'a été retenu. Il faudra dans les prochains projets démontrer la synergie entre unité de recherche et les thématiques ou partenaires de la région pour avoir plus de chance d'être retenu.

Chaque dossier déposé a été expertisé scientifiquement (MSH) et a reçu une note. Un seuil minimum a été arrêté pour examen par commission Régionale (composée de représentants des universités, de la Région, et des entreprises).

R. LE MARC'HADOUR précise que les enseignants qui ont déposés les projets sont frustrés car ils ne comprennent pas les refus et se découragent à monter des dossiers s'il y a pas de chance d'aboutir. C'est le sentiment de L. BROGOWSKI qui ne redéposera des dossiers que si la Région fait des efforts.

N. DENIZOT propose de sensibiliser la Région avec le résultat de l'enquête sur la poursuite de carrière des doctorants. Il faut que la Direction de la Culture du Conseil Régional sensibilise aussi la Direction de l'Enseignement supérieur.

P. BOUJU finit par croire que la Région a un double discours et qu'il est nécessaire de lui prouver que les docteurs peuvent s'insérer professionnellement dans les entreprises privées.

4 - Information sur la mise en place du contrat doctoral dans les établissements

J.M. POINSOT présente les dispositions du nouveau contrat doctoral et précise que les débats au sein des universités ont porté :

- sur la période d'essai : certains collègues ont fait connaître leurs réticences. La loi prévoit une période d'essai pour les 2 signataires. Les doctorants peuvent candidater sur d'autres financements. Si les résultats de ces financements sont publiés postérieurement à la date de signature du contrat, la période d'essai permet au doctorant la résiliation de son contrat pour accepter un autre financement.

- sur la méthode de recrutement : Avec le nouveau contrat doctoral, il n'y a plus de contraintes (âge, continuité master). Les universités ont les moyens de proposer aux bénéficiaires un complément de service. S'il n'y a pas de possibilité d'enseignement, il faut étudier les autres possibilités (diffusion de l'information scientifique et technique, valorisation des résultats de la recherche, mission d'expertise) et proposer aux doctorants un complément de service.

5 - Examen des demandes de post-doc dans le cadre de l'appel à projets de l'UR2

J.M.POINSOT rappelle les noms et noms d'unité de recherche bénéficiaires des 2 précédents post-doctorats et demande les avis des directeurs adjoints sur les demandes présentées à cet appel au titre de 2010.

UNITE	Responsable scientifique	date de soutenance	NOM Candidat	Nationalité candidat	Université soutenance	de Projet de recherche
Histoire et critique des arts	J.M. Poinsot	22-12-2008	LOZANO, Rian	Espagnole	Univ Valencia	La pratique critique comme alternative culturelle au globalisme économique
CELAM	E. Bouju	9-12-2008	DEWEZ, Nausicaa	Belge	Université	La place du lecteur dans la critique d'art

2 dossiers ont été déposés par 2 unités de l'université Rennes 2.

Un dossier par l'EA 1279 Histoire et critiques des arts pour Melle PROCHAZKA Alena

Et un dossier par l'EA 4327 ERIMIT pour M. ESPOSITO Fabio.

F. VUILLEUMIER LAURENS présente le projet de Melle PROCHAZKA : c'est sa deuxième demande, l'intéressée ayant déjà déposé un dossier la fois précédente, elle avait été classée N°2. Le projet est dans la continuité d'un projet déjà mené à Montréal sur le patrimoine architectural, c'est un projet détaillé, intéressant.

R. LE MARC'HADOUR explique qu'elle appliquerait la même démarche à Rennes, que le projet a un intérêt scientifique certain, que l'intéressée a obtenu récemment un prix pour ses travaux et a fait de nombreuses publications.

Il continue par la présentation de projet de Fabio ESPOSITO. Le candidat a publié un ouvrage, il a de nombreuses autres publications et des prix, mais que c'est un projet plus léger avec moins d'ampleur sur la politique d'édition française en espagnol. Il semble à R. LE MARC'HADOUR qu'il y a peu de matière pour le sujet.

F. VUILLEUMIER LAURENS précise que la bibliographie donnée est une bibliographie de base.

Le classement proposé est :

- N°1 : PROCHAZKA Alena

- N°2 : ESPOSITO Fabio

Ce classement est proposé au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

6 - Informations sur les mobilités internationales

J.M. POINSOT fait le bilan des mobilités internationales

Pour les dossiers déposés près du CDI, il y a des différences qualitatives entre SHS et ALL et les dossiers de « sciences dures ».

Il faut prévoir pour chaque dossier :

Un calendrier de travail

Un projet de recherche clairement défini

Une attestation du laboratoire d'accueil détaillée mentionnant s'il y a un partenariat déjà établi,

S'il s'agit d'un partenariat nouveau, il est nécessaire de joindre les recommandations circonstanciées des directeurs breton et du laboratoire d'accueil.

Il faut éviter les dossiers des doctorants étrangers qui retournent dans leur pays d'origine pour leur terrain de recherche sans justification très argumentée.

J. M. POINSOT attire l'attention sur le peu de dossiers déposés au titre de la mobilité entrante.

7 - Mise en place des formations doctorales

J.M. POINSOT présente les formations transversales qui seront mises en place en 2009/2010. Il précise que pour la formation Anglais pour la recherche, les modules sont doublés compte tenu des demandes.

1 – Réunion de bilan Rennes-2 faite avec les formateurs le 8 octobre

- Renforcement du dispositif en langues (anglais)
- Ajustement du dispositif URFIST-SCD et informatique en modules par années
- Redéfinition des modules Valoriser son Doctorat et insertion professionnelle
- Proposition de la formation « Les Entrepreneuriales® : s'entraîner à monter son entreprise pour demain ! » 1ère réunion d'information le 21 septembre ◇ mitigé
- Appel à séminaire interdisciplinaire et/ou inter-équipe

2 – Bilan des formations (catalogue) en cours au niveau du CDI

- + rencontre APEC le 11/09/2009 ◇ forum métier par domaine
- + Formations haut-niveau

3 – Enquête et plan de formation doctorale ALL-SHS
(propositions du groupe de travail SHS)

N. DENIZOT et P. BOUJU font part des propositions du groupe de travail de 6 doctorants qui ont travaillé en collaboration avec G. LE BOUEDEC et R. LE SQUERE pour établir un guide de parcours du doctorant. Ce guide est présenté aux membres du conseil :

GUIDE DU PARCOURS DU DOCTORANT ALL/SHS :

La première année de doctorat doit être essentiellement tournée vers la recherche (volet 1). Le parcours professionnel (volet 2) peut être anticipé dès la première année ; il sera définitivement planifié au cours de la deuxième année.

Volet 1 : Parcours recherche/formation à la recherche :

- Intégration à la vie du laboratoire :
 - connaissance du paysage de la recherche et de son fonctionnement
 - participation aux manifestations scientifiques et à leur organisation
 - soutien à la publication et à la mobilité

- Approfondissement scientifique et méthodologique :
 - langues : maîtrise d'une langue étrangère, orale et écrite
 - répondre à un appel d'offre, savoir rédiger, savoir communiquer
 - environnement numérique : veille et traitement de l'information
 - normes de rédaction de la thèse (+ droits d'auteur)

- organisation de séminaires interdisciplinaires à l'échelle de l'ED

Volet 2 : Parcours professionnel :

- Construction de projet et gestion de carrière :
 - identification des compétences transversales du doctorant
 - connaissance du marché de l'emploi : identification des secteurs de recrutement et de leurs besoins en matière de compétences
 - élaboration du projet professionnel et du parcours de formation
 - portefeuille de compétences certifiées par l'ED pour les compétences particulières acquises lors de la réalisation de la thèse (sur le terrain par exemple)

- Formations : choisies dans un catalogue élaboré par l'Apec et l'UEB

Précision : il faudrait prévoir une présentation en arborescence à partir de grands chantiers (ex : connaissances des organisations et de leur environnement : les métiers de l'enseignement et de la recherche, collectivités territoriales, entreprises ; gestion de projet ; encadrement d'équipe...etc), intégré aussi URFIST-SCD et le nouveau chapitre de la thèse aux offres de formation

- Technique de recherche d'emploi (CV, LM, entretien d'embauche et Cie)
- Rencontres doctorants/entreprises sur une journée SHS

Idées de partenariat et de rapprochement universités/entreprises avec le SUIO-IP (Rennes 2) / La plateforme Convergence de Rennes 2 / Les Bureaux REVA/ Bretagne Valorisation

Modes de formation :

- e-learning
- Ressources en ligne

P. BOUJU pense qu'il serait nécessaire de mettre en place une rencontre spécifique SHS-ALL/ entreprise d'une durée d'un jour.

J.M. POINSOT précise que des améliorations ont déjà été apportées dans les dossiers d'inscription 2009/2010, il est demandé en effet une bibliographie critique et un projet de recherche plus détaillé. On a déjà pu constater que la formulation des projets de thèse sont meilleurs.

F. VUILLEUMIER LAURENS précise qu'à l'UBO, pour une inscription dérogatoire en 5^{ème} année, il est demandé un bilan de l'avancement des travaux et une date prévisionnelle de soutenance.

Les membres évoquent les différences de barème mis en place par les 3 universités pour les formations transversales : L'université Rennes 2 attribue des points de formation, alors que l'UBS et UBO attribuent des crédits ECTS. J. M. POINSOT propose d'étudier la question pour essayer de trouver une harmonisation, mais L BROGOWSKI fait remarquer qu'il n'est pas judicieux d'attribuer des crédits ECTS sans avoir rappelé la place prépondérante de la thèse.

Il propose aux membres du conseil la validation de la proposition du groupe de travail sur le Guide du parcours du doctorant. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il précise que le document pourra être inclus dans le dossier d'inscription.

Les doctorants, membres du conseil, présentent l'enquête d'opinion réalisée par l'UBS et expliquent leur souhait de faire cette enquête près de tous les doctorants SHS et ALL des 3 universités. Ils présentent cette enquête :

I. Objectif du questionnaire

- Améliorer l'information des écoles doctorales à l'égard de leurs doctorants (quelle info, à qui, quand, etc).
- Améliorer l'information faite auprès des entreprises.
- Améliorer les formations destinées aux doctorants.

II. Equipe : un noyau dur de doctorants épaulés par des intervenants

- Equipe : doctorants de la liste « Etre là pour agir ».
- Partenariat avec les écoles doctorales SHS et ALL de l'UEB.
- Appui de l'asso de doctorants D2R2
- Objectif de l'équipe : construire le questionnaire, le diffuser auprès des doctorants, récolter et traiter les données, les analyser et rédiger une synthèse à présenter aux conseils des ED SHS et ALL ainsi qu'au CA de l'UEB.

III. Cible : les doctorants SHS et ALL de l'UEB

- | L'enquête concerne les doctorants SHS et ALL des sites de Rennes 2, Brest et Lorient.
- | Objectif de réponses : la moitié de la population ciblée, dans le respect de l'équilibre statistique du nombre de doctorants entre les trois sites.

IV. Méthode : un questionnaire en ligne

- | Questionnaire électronique en ligne anonyme sur la base de questions semi-ouvertes.
- | Traitement de données via le logiciel SAS.
- | Analyse et bilan : rapport final d'une dizaine de pages avec recommandations.

V. Planning :

- | Conseils des ED SHS et ALL d'octobre 2009 : autorisation de procéder à l'enquête
- | Fin novembre : mise au point du questionnaire
- | Fin janvier : diffusion du questionnaire en ligne
- | Juin : remise du rapport

VII. Budget prévisionnel : 750 euros

Le budget nécessaire à cette opération pourra être pris sur le budget des ED R2.

8 - Discussion sur la politique de suivi des doctorants

J.M. POINSOT rappelle la mise en place d'un rapport de travaux en cours de thèse.

F. VUILLEUMIER LAURENS présente ensuite la Charte des Thèses proposées par le CDI. Cette chartre engage 5 partenaires :

- le doctorant
- le directeur de thèse
- le directeur de l'Unité de Recherche
- l'Ecole Doctorale
- l'établissement ou l'Université

Elle comporte 7 points :

1. La thèse, étape d'un projet personnel et professionnel
2. Avant l'inscription en doctorat
3. Déroulement de la thèse
4. Soutenance de la thèse
5. Après la soutenance de la thèse
6. Procédure de médiation
7. Contrat Doctoral

F. VUILLEUMIER LAURENS commente chaque point et fait part de ses remarques.

9 - Présentation sur le site web

J.M. POINSOT présente le nouveau site web de l'Université RENNES 2. Pour orienter les doctorants vers les ED des 2 autres universités, il est nécessaire d'inclure un lien.

F. VUILLEUMIER LAURENS pense qu'il est nécessaire d'insérer le lien de chaque université sur le site de l'UEB, ce qu'il n'y a pas.

N. DENIZOT trouve les fiches par équipe faite par Bretagne Valorisation peu développées et propose la mise en place d'un groupe de travail au sein de chaque équipe pour les améliorer.

C. CHARLOT propose que chaque directeur de laboratoire modifie la fiche en collaboration avec le directeur de l'Equipe, que cette nouvelle fiche soit soumise à l'AG de l'équipe pour accord et envoyée à Bretagne Valorisation pour changement sur le site.

10 - Questions diverses

Pas de questions diverses, la séance est levée à 17h35.

Le Directeur de l'Ecole Doctorale ALL,

J. M. POINSOT